



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN N° 12

Bilan de la période hivernale

**Suivi des captures accidentelles
de petits cétacés durant
la période à risque
(décembre 2020 à avril 2021)**

AVANT-PROPOS

La problématique des captures accidentelles de cétacés est complexe et sensible. Depuis 2017, le groupe de travail national, copiloté par le ministère de la Mer (DPMA¹) et le ministère de la transition écologique (DEB²), et composé de toutes les parties prenantes de la façade Atlantique (administrations, scientifiques, ONG, professionnels de la pêche), a pour objectif de mieux comprendre les interactions entre les activités de pêche et ces espèces protégées afin de mettre en place des mesures qui permettent d'en comprendre les causes et d'en limiter les conséquences. Ces mesures sont co-construites avec les professionnels de la pêche.

Durant l'hiver 2020-2021, la France a mis en place un plan d'action ambitieux fondé sur sept engagements visant à une meilleure compréhension des interactions entre le dauphin commun et les engins de pêche. Des mesures réglementaires composent également ce plan d'action.

Ces actions ont fait l'objet de discussions avec les autres États membres présents dans le golfe de Gascogne, en particulier l'Espagne et le Portugal. Une recommandation conjointe, élaborée avec l'Espagne, a été transmise le 22 octobre 2020 à la Commission européenne pour porter des mesures réglementaires et de connaissance au niveau européen.

Ce bulletin-bilan permet de faire un état des lieux des actions du plan national pour la période à risque, du 15 décembre 2020 au 30 avril 2021. Les données brutes présentées dans ce bulletin restent à consolider et à analyser. Onze bulletins bimensuels ont déjà ainsi été produits, leur publication relève de l'engagement n°2 du plan.

[La liste complète des bulletins est accessible ici.](#)

¹ Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA)

² Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB)

Suivi chiffré des actions

MIEUX COMPRENDRE LES PHÉNOMÈNES D'ÉCHOUAGES DE PETITS CÉTACÉS

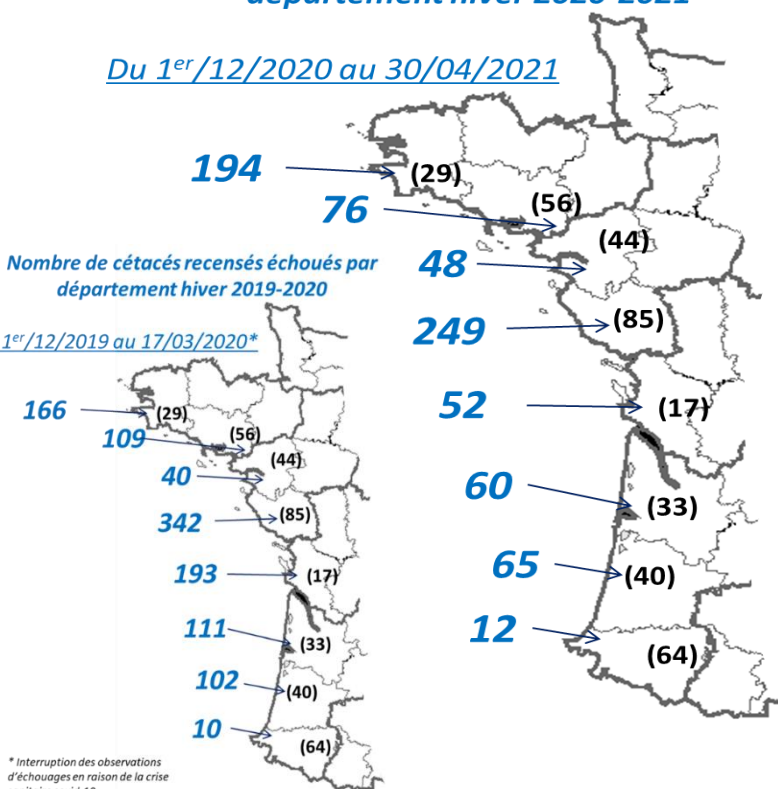
756 échouages de cétacés ont été recensés du 1^{er} décembre 2020 au 30 avril 2021 sur les côtes atlantiques.

Nombre de cétacés recensés échoués par département hiver 2020-2021

Du 1^{er}/12/2020 au 30/04/2021

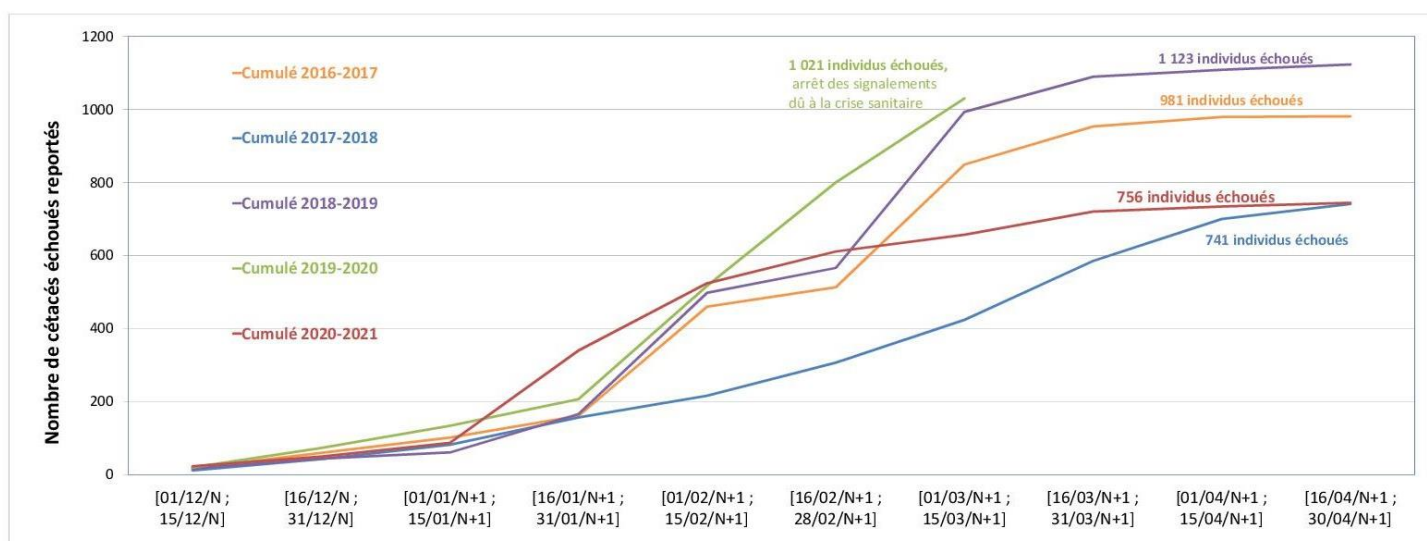
Nombre de cétacés recensés échoués par département hiver 2019-2020

Du 1^{er}/12/2019 au 17/03/2020*



* Interruption des observations d'échouages en raison de la crise sanitaire covid-19

Détail des échouages	Du 01/12/20 au 30/04/21
Dauphin commun	447
Dauphin non identifié (en attente de confirmation)	251
Marsouin commun	23
Grand dauphin	18
Dauphin bleu et blanc	10
Autres espèces de cétacés	7



Le nombre d'échouages de petits cétacés sur la côte atlantique est inférieur à ceux des deux années précédentes. Pour autant, cela ne signifie pas qu'il y ait eu cette année une inversion de tendance. En effet, sur 10 ans, la tendance reste à la hausse même si les données varient sensiblement d'une année à l'autre, notamment selon les conditions météorologiques qui influent sur la dérive des carcasses.

Cette année, 66 bagues ont été posées sur des carcasses qui ont ensuite été rejetées à la mer. Dix de ces dauphins bagués ont été retrouvés sur les plages de la côte atlantique. Ces nouvelles données permettent d'affiner le [modèle de dérive inverse](#)* développé par l'observatoire Pelagis, visant à estimer la mortalité totale de dauphins communs dans le golfe de Gascogne à partir du nombre d'échouages.

L'analyse préliminaire des données conduit à une première estimation de l'ordre de **3 900** [2 900; 5 500] **dauphins communs capturés** accidentellement dans le golfe de Gascogne.

Mise en œuvre du plan d'actions

INTERACTIONS ENTRE ACTIVITÉS DE PÊCHE ET DAUPHIN COMMUN

Obligation de déclaration de toutes les captures accidentelles de mammifères marins

Entre le 1^{er} décembre 2020 au 30 avril 2021, 80 déclarations ont été enregistrées dans le golfe de Gascogne pour les navires de plus de 12 mètres, correspondant à 84 captures accidentelles de petits cétacés. Le tableau ci-dessous détaille les déclarations effectuées pendant cette période :

	Dauphin à flancs blancs Atlan.	Dauphin bleu et blanc	Dauphin commun	Dauphins	Marsouin commun	Mammifères marins non identifiés	Total général
Non déterminé	1						1
Chaluts à langoustines						1	1
Chaluts de fond à panneaux		1	2			2	5
Chaluts-boeufs pélagiques			23			2	25
Filet maillant ancré (calé)			8	1	4	5	18
Trémails			12	4	6	12	34
Total général	1	1	45	5	10	22	84

À noter qu'une demande de correctif de huit déclarations pour 24 captures a été notifiée à la DPMA. Ces captures accidentelles sont parvenues dans le cadre d'observations embarquées et du test du pinger CETASEVER (projet Licado), ce qui porterait le nombre de déclarations à 88, correspondant à 108 captures accidentelles de cétacés.

Concernant les navires de moins de 12 mètres, huit déclarations ont été enregistrées sur la période considérée, correspondant à la capture accidentelle de huit dauphins communs.

Ce qui porte à un total de **116 captures accidentelles de petits cétacés déclarées** par les marins pêcheurs du 1^{er} décembre 2020 au 30 avril 2021. Cinq captures accidentelles ont également été déclarées dans le cadre d'une opération scientifique au chalut.

Programme renforcé d'observateurs embarqués

Cette action s'appuie sur le programme Obsmer et s'est déroulée du 15 décembre 2020 au 30 avril 2021, afin d'observer 5 % de l'effort de pêche (nombre de jours en mer) des chaluts pélagiques et 5 % de l'effort de pêche des fileyeurs. Sinay est le prestataire en charge de la mise en œuvre de cette action. Cet effort d'échantillonnage permet d'avoir des données exploitables qui sont en cours d'analyse par l'Ifremer et l'observatoire Pelagis.

Détail des observations réalisées du 15/12/20 au 30/04/2021

Flottille observée*	Nombre de marées observées	Nombre de captures accidentelles observées
Engin dormant <15m côtier	244	4 dauphins communs
Engin dormant <15m <3 milles	17	0
Engin dormant <15m mixte	85	1 dauphin commun
Engin dormant >=15m mixte	4	2 dauphins communs et 1 marsouin commun
Engin dormant >=15m large	24	6 dauphins communs et 1 marsouin commun
Engin trainant >=12m	15	24 dauphins communs (dont 12 avec un pinger-test)
Engin trainant < 12m	7	0
Total	396	37 dauphins communs et 2 marsouins communs

*Les flottilles ont des activités de pêche diverses selon la distance à la côte : dans les 3 milles, côtier, hauturier ou mixte. *Un engin dormant ou passif est un engin qui ne bouge pas en mer, comme le filet. Un engin trainant est un engin actif, trainé par un ou plusieurs bateaux de pêche dans la colonne d'eau ou sur le fond. L'engin observé est ici le chalut pélagique (chalut dans la colonne d'eau).

Du 1^{er} décembre 2020 au 30 avril 2021, 573 jours de mer ont été observés lors de 396 marées. Les données restent en cours de consolidation et seront analysées au regard de l'effort de pêche réel sur la période concernée.

Observation pour mieux comprendre les captures accidentelles de mammifères marins par les fileyeurs du golfe de Gascogne (OBSCAME)

La première phase pilote d'OBSCAME d'installation de caméras sur cinq navires visait à déterminer la faisabilité technique de l'embarquement de tels systèmes. Elle permet également d'apprécier le type et la qualité des informations collectées, afin de pouvoir réaliser une évaluation scientifique et technique des possibilités d'apports de ces données en complément des autres sources de données disponibles (programme d'observateurs embarqués par exemple). Les cinq navires déjà équipés disposent d'une ou de deux caméras, d'une antenne GPS, d'une unité centrale et d'un capteur de vire-filet. La deuxième caméra permet de filmer la table de tri pour effectuer plus facilement l'identification et des mesures des individus capturés. Il est nécessaire de bien positionner cette caméra et d'ajouter des caches, afin de filmer strictement l'arrivée du filet et non les marins à bord. Cette phase test a permis de préciser des premiers éléments techniques sur l'équipement des navires par rapport au type et à l'emplacement du matériel, à la position des caméras par rapport à son exposition et à la qualité de l'image, au déclenchement de la caméra au virage du filet et à l'entretien du matériel. L'installation des équipements a nécessité plusieurs ajustements sur les navires et demande de s'adapter aux pratiques de pêche du navire équipé. Durant cette phase, une capture accidentelle de marsouin commun a été observée.

La deuxième phase du projet vise à étendre le test à 15 navires supplémentaires afin de collecter davantage de données et évaluer les apports scientifiques et techniques des caméras. Cette phase est en cours de montage (navires volontaires, constitution du marché public, définition de la collecte des données). Les 17 navires volontaires proposés par les comités régionaux (CRPMEMs) sont en cours de

sélection par le comité technique et scientifique d'OBSCAMe. L'objectif est d'équiper les 15 navires avant le 15 décembre de l'année.

Programme de survol aérien de la mégafaune marine (Samm II)

L'observatoire Pelagis a mené des observations aériennes pour estimer l'abondance et l'aire de distribution de la population de dauphins communs pendant la période hivernale.

Les observations ont eu lieu du 11 janvier 2021 au 25 mars 2021 couvrant l'ensemble des transects sur la carte ci-contre. C'est au total la réalisation de 208 h de vol en 70 jours sur 25 000 km. Les transects surlignés en gris sont ceux couverts avec acquisition d'images numériques (Stormm) en plus de l'observation visuelle classique (12 observateurs). Cette acquisition permet une meilleure identification des espèces de mammifères marins visualisées.

8 170 individus ont pu être observés correspondant à 11 espèces différentes de mammifères marins. 33 animaux morts à la dérive ont également été comptabilisés lors des survols.

D'ici la fin de l'année, les données de vols collectées vont être analysées : dans un premier temps, pour évaluer l'aire de distribution, puis estimer l'abondance des populations. Les résultats seront comparés à la campagne de survol 2011-2012 (Samm I), permettant d'apprécier l'évolution de la population de dauphin commun dans le golfe de Gascogne.

Lors de la campagne Samm I³, entre le 3 novembre 2011 et le 15 février 2012, 32 443 km avaient été parcourus, avec 919 observations de mammifères marins correspondant à 12 espèces différentes. L'aire de survol était plus restreinte, et la période de survol également.

L'analyse des données est fastidieuse, car en plus d'effectuer les extrapolations, les scientifiques doivent, dans un premier temps, vérifier et valider l'ensemble des données collectées. Et afin de déterminer l'évolution de la population dans le golfe de Gascogne, les scientifiques doivent analyser dans quelles mesures ces données sont comparables les unes des autres avec la campagne Samm I de 2011-2012 (technique de collectes, période et aire de survol différentes par exemple).

Les résultats du survol seront connus en fin 2021.

Plan d'échantillonnage de SAMM2



³ https://www.observatoire-pelagis.cnrs.fr/wp-content/uploads/2020/12/SAMM_rapportfinal_13112014.pdf

Suivi des mesures préventives et de contrôle



Les chalutiers sont équipés en pingers, les contrôles n'ont pas révélé d'infraction.

Pour la façade Nord Atlantique-Manche Ouest : 58 navires chalutiers pélagiques immatriculés dans le ressort de la DIRM NAMO (toutes longueurs confondues) sont recensés comme soumis à équipement conformément à l'AM du 27 novembre 2020. Les navires éligibles sont tous équipés de ces dispositifs.

Pour la façade Sud Atlantique : 15 chalutiers pélagiques sont actifs et équipés de pingers.

Les commandes en cours ou en attente de livraison concernent des navires qui pratiquent l'activité pélagique plus tardivement dans l'année.

La programmation nationale de contrôle des équipements prévoit un contrôle de 25 % des chalutiers pélagiques. Actuellement, 73 chalutiers pélagiques étaient éligibles cet hiver et 13 contrôles ont été conduits, tous conformes.

Synthèse qualitative de l'activité des flottilles de pêche

Une activité plus faible des chalutiers pélagiques

L'activité de cette flottille, sur la période considérée a été en retrait par rapport à 2019 (- 27 % de nombre de jours de mer) et en augmentation par rapport 2020 (+ 18 % - cette différence est liée à l'arrêt de l'activité des navires en mars 2020 en raison du contexte sanitaire de la Covid-19). Sur la période, il y'a eu au maximum neuf paires active au chalut pélagique de plus de 12 mètres (six paires en janvier-février et neuf paires en mars-avril). Les rendements au merlu n'ont pas été très bons et certains navires ont alterné avec du chalut de fond.

Une activité stable des fileyeurs

D'une manière générale l'activité des fileyeurs du golfe de Gascogne a été dans la continuité du schéma d'activité classique de cette période. Les conditions météorologiques ont été globalement hivernale et défavorables de décembre à mi-février avec des vents de secteurs ouest prédominants et une alternance de dépressions parfois violente.

- **Fileyeurs hauturiers à merlu** : activité normale sur la période pour ces 35 navires qui fréquentent pour la plupart le golfe de Gascogne de décembre à mi-mars avant de rejoindre la mer celtique.
- **Fileyeurs à sole et côtiers** : la campagne de sole s'est achevée pour la majorité des navires fin mars. Sur cette période, l'activité est variable en fonction des conditions météorologiques, des arrêts biologiques et parfois des conditions de marché, cette année, dégradées compte tenu du contexte de la covid-19. En avril, l'activité sur cette période est plus diversifiée (baudroies, merlu, rouget, araignées, etc.) et certains navires arment à d'autres métiers (lignes, palangres, casiers, etc.).
- **Fileyeurs à baudroie** : cette activité est quasi inexistante sur le début de la période hivernale. Elle débute pour certains navires en fin de saison de sole (fin mars) avec la diversification des activités.

Avancées des projets scientifiques

Projets Licado et Dolphinfree

Les projets Licado et Dolphinfree permettent d'expérimenter des systèmes de réduction des captures accidentelles de petits cétacés sur les chaluts pélagiques et les fileyeurs. Ils visent notamment à augmenter l'efficacité des pingers.

Les expérimentations du projet Licado de pingers sur les filets et chaluts et de réflecteurs sur filet se sont achevées le 2 mai. Les tests de réflecteurs ont été effectués sur un fileyeur. Les tests de pinger sur les fileyeurs ont été conduits soit lors des opérations de pêche soit uniquement lors de la remontée du filet. Au cours de ces expérimentations, au total 241 jours de mer ont été observés, complétés par 175 jours de mer de mise en œuvre du protocole scientifique d'expérimentation directement par les équipages. L'analyse de l'ensemble des données est en cours. Les premières données brutes ont été présentées lors du copil fin juin. Une réflexion est en cours sur l'extension des tests à d'autres navires.

Les expérimentations en mer vont se poursuivre jusqu'à l'été pour le projet Dolphinfree.

Ces projets participent au développement de nouvelle génération de système de dissuasion des dauphins à interagir avec les engins de pêche.

Projet Balphin

Le projet permet de suivre des carcasses de dauphins communs capturés accidentellement au moyen de marques et capteurs enregistreurs permettant de collecter la profondeur, la température, voire la lumière et d'estimer la trace de la dérive des individus capturés. Sept sondes sont posées à ce jour, de deux modèles différents. Des premiers transferts d'informations ont pu être effectués à partir de deux sondes. Les transferts de données et les analyses sont toujours en cours. L'objectif est de continuer de poser des balises sur la période estivale dans le Finistère.

Projet CetAMBICion

Ce projet, financé par l'Union européenne pour faciliter la coopération régionale dans la mise en œuvre de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin, vise à proposer une stratégie coordonnée d'évaluation, de surveillance et de gestion des captures accidentelles de cétacés dans le golfe de Gascogne et la sous-région de la côte ibérique. Il implique 14 partenaires originaires de France, Espagne et Portugal : ministères, organismes publics de recherche et de conservation, professionnels et ONG. La DPMA a rejoint également le projet en tant que partenaire aux côtés de la DEB. Le projet dure deux ans (2021-2022) et s'articule autour des axes de travail suivant :

- évaluation, détermination du bon état écologique et des objectifs environnementaux, ainsi que des programmes de surveillance et des mesures, concernant les cétacés ;
- proposition d'évaluation sous-régionale coordonnée, détermination du bon état écologique et stratégie de surveillance des cétacés ;
- proposition d'évaluation sous-régionale coordonnée, détermination du bon état écologique et stratégie de surveillance des captures accidentelles de cétacés ;
- proposition de mesures coordonnées pour diminuer les captures accidentelles de cétacés ;
- dissémination et communication des résultats.

Et maintenant ? On continue !



Les sept engagements du plan d'action de la Ministre de la Mer ont été réalisés avec l'aide des pêcheurs et des scientifiques cet hiver. Les analyses des données collectées restent à produire et des projets scientifiques sont toujours en cours.

Les nouvelles analyses permettront de dresser un bilan des mesures mises en place et de préparer le plan d'action de la prochaine campagne hivernale.

La DPMA et la DEB travaillent actuellement avec le groupe de travail national sur une feuille de route permettant de dessiner les résultats des projets en cours et à venir. Cette feuille de route permettra d'établir un calendrier des actions et des objectifs nationaux pour l'hiver prochain et les prochaines années.

Cette feuille de route intègre un nouveau projet scientifique de l'Ifremer, l'observatoire Pelagis et l'Office français pour la biodiversité. Ce projet a pour objectif dans les cinq prochaines années d'apporter de nouvelles connaissances sur l'écologie du dauphin commun dans le golfe de Gascogne, sur ses interactions avec les activités de pêche et de proposer des solutions durables pour réduire les captures accidentelles de dauphin commun.

AIDE A LA LECTURE DES CHIFFRES

Les données de suivi sont complétées et consolidées tout au long de l'hiver. Trois types de données nécessitent un travail scientifique de validation.

1. Les données d'échouages

Le Réseau national d'échouages (RNE), mis en place en 1972, est le principal outil de suivi des échouages de mammifères marins. Il est constitué de correspondants locaux (associations, organismes d'État, collectivités ou bénévoles) répartis sur toute la façade maritime française. Le réseau est coordonné par l'observatoire Pelagis, sous tutelle du ministère chargé de l'Environnement.

Tout échouage doit être signalé à Pelagis pour qu'intervienne le RNE. Les correspondants se rendent sur les plages à la suite des **signalements d'échouages** et collectent un ensemble d'informations selon un protocole standardisé (caractéristiques de l'animal, photographies, prélèvements de tissus et examens externes et internes). Après validation des données, ces informations consolidées sont intégrées dans la base de données par Pelagis.

Les données présentées dans le bulletin d'information pour la quinzaine précédente correspondent aux signalements d'échouages faits à Pelagis et peuvent donc évoluer, dans une faible mesure, compte tenu du délai nécessaire au traitement des données, notamment en période de pic d'échouages. **Le chiffre provisoire des individus ayant des traces de captures accidentelles par des engins de pêche** est communiqué en fonction des expertises réalisées lors de la période couverte par le bulletin.



*Si vous découvrez un mammifère marin (cétacé ou phoque) échoué sur la plage, vivant ou mort, appelez l'observatoire Pelagis :
05 46 44 99 10
(7 jours/7)*

2. Les données des observateurs embarqués

Une des mesures d'amélioration des connaissances du plan d'action est l'embarquement d'observateurs scientifiques à bord des navires de pêches en interactions avec les cétacés, notamment les chalutiers pélagiques et les fileyeurs opérant dans le golfe de Gascogne lors de la période hivernale. Cette mesure s'appuie sur le programme Obsmer⁴ et est financée par le ministère de la Mer.

Au cours de ces marées, les observateurs sont chargés de compter et d'identifier les espèces de mammifères marins capturés accidentellement, ainsi que renseigner le contexte de l'action de pêche (engin de pêche utilisé, zone de pêche, poisson ciblé). Ils assurent également le baguage des animaux capturés et enregistrent le lieu et la date auxquels l'animal est remis à l'eau.

Les données du **nombre de marées observées**, du **nombre de cétacés remontés dans les filets** et du **nombre d'individus bagués** sont publiées dans ces bulletins.



⁴ <https://sih.ifremer.fr/Ressources/ObsMer>

3. Les données déclaratives des captures accidentelles

La déclaration des captures accidentelles de mammifères marins est obligatoire pour tous les pêcheurs professionnels de la pêche français depuis le 1^{er} janvier 2019 par arrêté du 06/09/2018. Un guide⁵ d'aide à la déclaration a été distribué aux pêcheurs français pour les aider à reconnaître des espèces les plus communes de mammifères marins présents en métropole afin de renseigner leurs outils déclaratifs.

Ces outils déclaratifs sont différents selon la taille du navire : un navire supérieur à 12 m de longueur déclare par voie électronique (journal de pêche électronique) alors qu'un navire de moins de 12 m déclare par papier (fiche de pêche pour les <10 m et journaux de pêche). Le traitement de ces données déclaratives est donc différent avec des délais plus longs (entre 1 et 2 mois : transmission des papiers à la DML, envoi postal chez FranceAgriMer, saisie et intégration dans la base de données) pour les déclarations papier alors que le flux électronique est traité en temps réel.

Ces bulletins d'information communiquent les données déclaratives électroniques en temps réels mais ne peuvent suivre les données sous forme de papier de manière exhaustive, notamment pour les navires de taille inférieure à 10 m. Ces données ne reflètent donc pas la totalité des déclarations faites par les pêcheurs à un instant T.

Les chiffres restent donc à consolider, en prenant en compte le temps de validation des données par les différents acteurs.

⁵ <https://agriculture.gouv.fr/comprendre-et-prevenir-les-captures-accidentelles-de-mammiferes-marins>



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*